



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 03854

Numéro SIREN : 786 920 306

Nom ou dénomination : CORA

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2014 sous le numéro de dépôt 39845



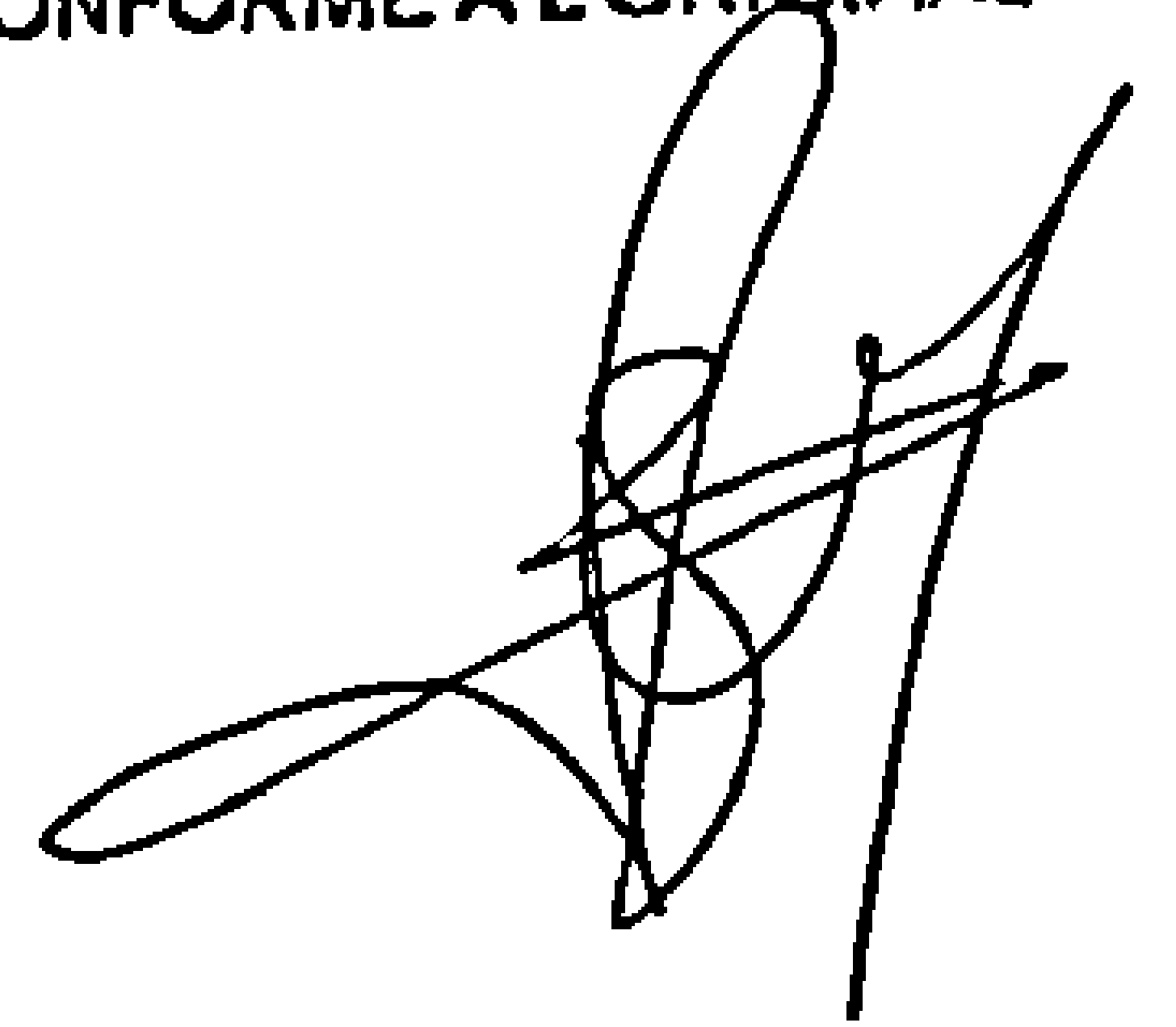
1403988901

DATE DEPOT :	2014-04-29
NUMERO DE DEPOT :	2014R039845
N° GESTION :	1981B03854
N° SIREN :	786920306
DENOMINATION :	CORA
ADRESSE :	40 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/03/17
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

AA: 17.3.14: C2

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.644.000 Euros
Siège social : 40, rue La Boétie – 75008 PARIS
RCS PARIS 786 920 306



ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 17 MARS 2014

813 3854

La société DELPAREF, société anonyme au capital de 11.127.355,99 euros dont le siège social est à Paris, 40 rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692.035.421,

Représentée par Adrien SEGANTINI, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 370 217 actions émises par la société par actions simplifiée Cora au capital de 5.644.000 euros

Associée unique de ladite société,

Consultée, conformément à l'article 13 des statuts par Monsieur Adrien SEGANTINI, Président, sur les points suivants :

- o Nomination d'un Président en remplacement de Monsieur Philippe BOURIEZ, Président décédé
- o Définition des pouvoirs du nouveau Président, rémunération
- o Pouvoirs pour les formalités.

A pris les décisions suivantes :

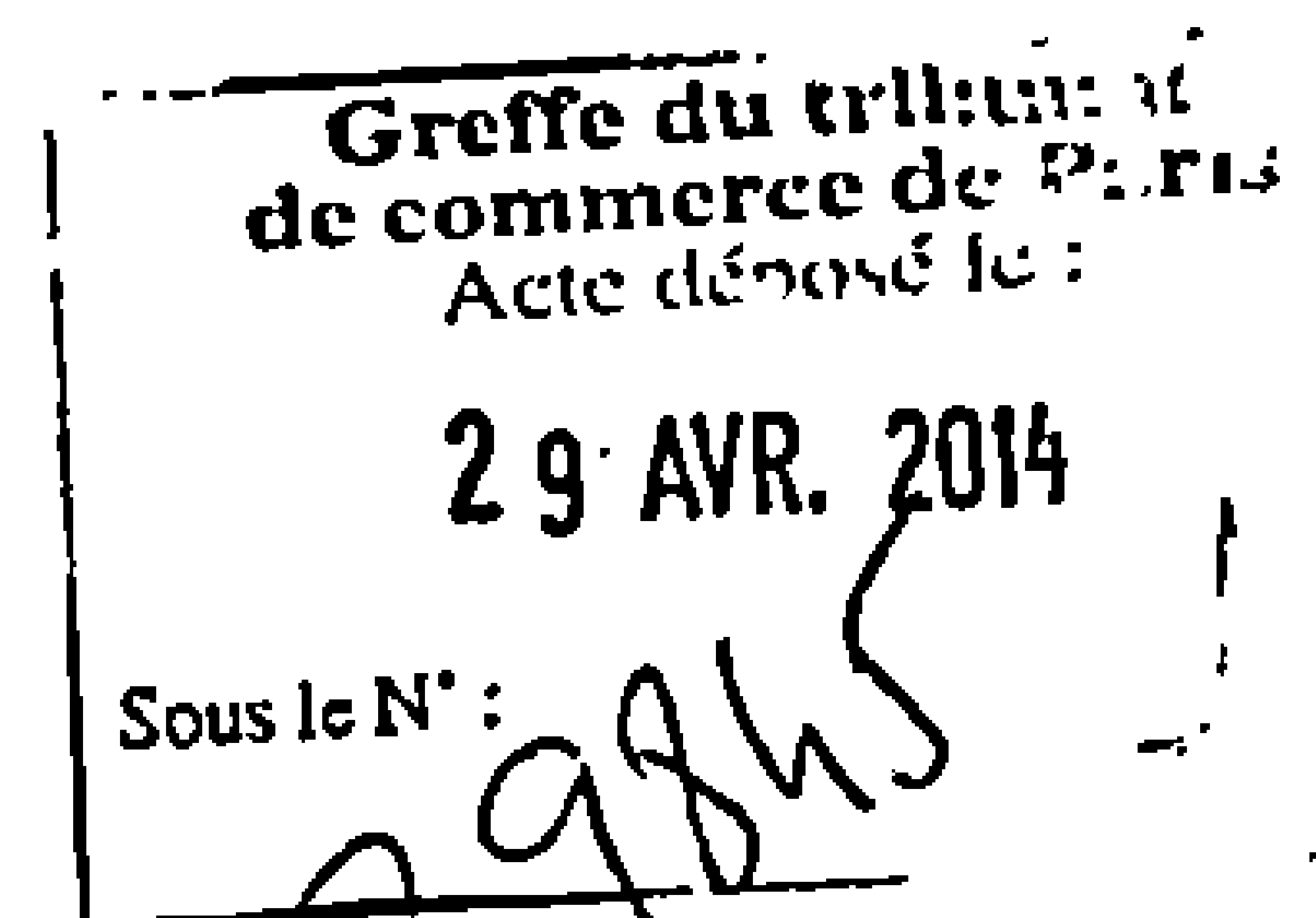
Première décision

L'Associée unique après avoir pris acte du décès de Monsieur Philippe BOURIEZ, nommé Président en remplacement du Président décédé, Monsieur Patrick BONISLAWSKI pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Philippe BOURIEZ, soit jusqu'à la décision de l'Associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Patrick BONISLAWSKI, a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Deuxième décision

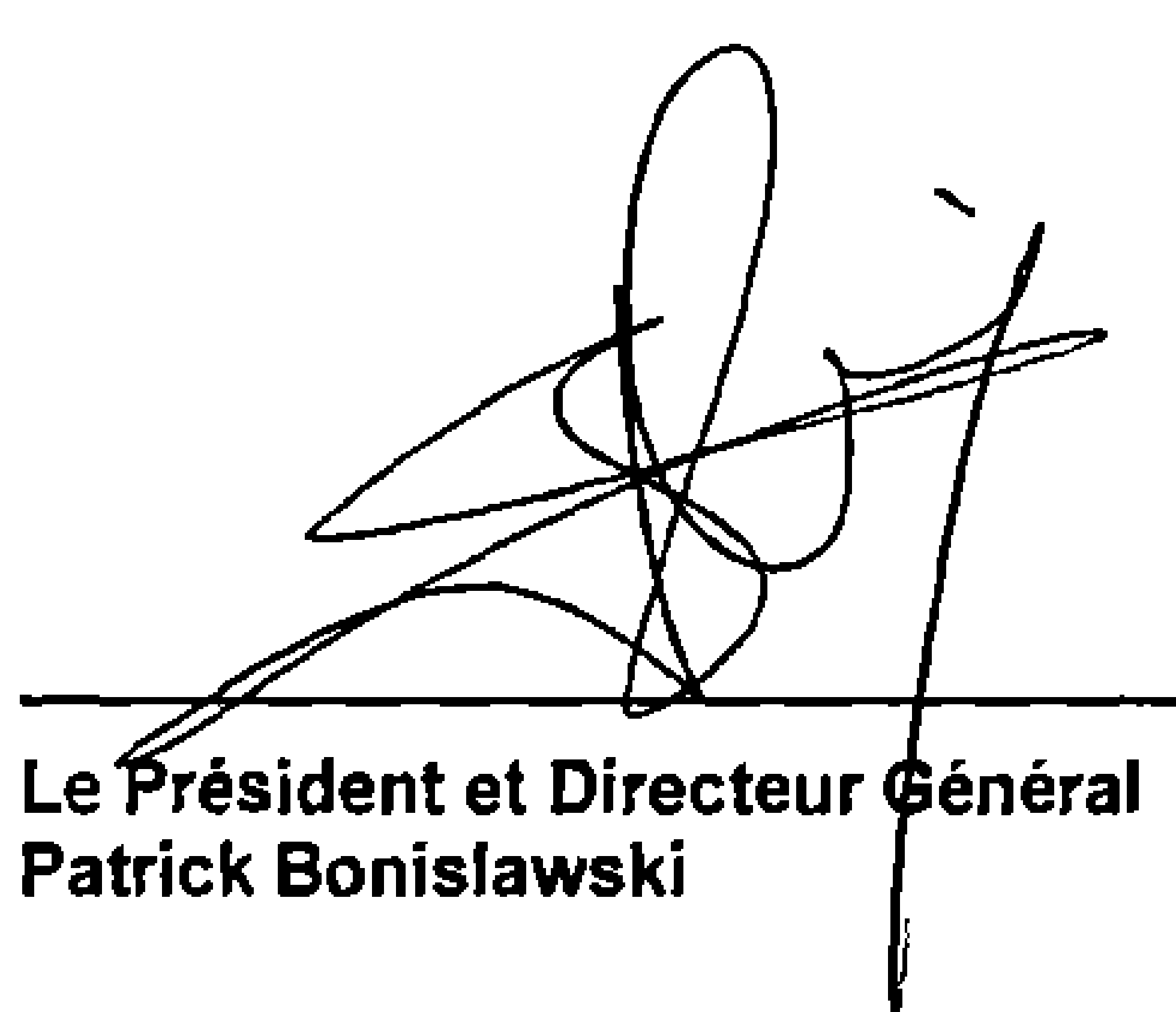
- L'Associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Patrick BONISLAWSKI, Président, disposera des pouvoirs mentionnés à l'article 9 des statuts et
- percevra une rémunération telle que mentionnée en annexe du présent procès-verbal.



Troisième décision

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**Pour la société DELPAREF
Monsieur Adrien SEGANTINI**



**Le Président et Directeur Général
Patrick Bonislawski**